

LE RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 (ROB)

L'article L 2312-1 du CGCT prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également comprendre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ces dispositions s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire est venu préciser le contenu de ce rapport :

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« B.-Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport social »

Le Présent rapport a pour objet de transmettre aux membres du Conseil d'administration les éléments nécessaires à la réflexion en vue de la séance du Conseil d'administration qui approuvera le budget prévisionnel 2020. Le vote du budget sera effectué avant le 31 mars conformément aux statuts de l'EPCC qui seront actualisés en 2020.

Rappel des règles budgétaires

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de l'établissement. Il comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Dans chacune de ses sections, les dépenses et les recettes sont classées par chapitre et par article. Pour l'école d'art, le plan comptable est la M14. Le budget de l'école est voté par nature.

Les principes budgétaires sont les suivants :

-le principe d'équilibre réel : les recettes et dépenses doivent au stade de la prévision, s'équilibrer. Cet équilibre doit être réalisé par section (fonctionnement et investissement). En outre, les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère, c'est-à-dire qu'elles doivent avoir fait l'objet d'une évaluation excluant toute majoration ou minoration fictive.

-le principe d'annualité : le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent pour une année civile (1^{er} janvier au 31 décembre année N), toutes les ressources et toutes les charges. Il s'ensuit l'obligation d'élaborer, de faire adopter et de rendre exécutoire un acte budgétaire avant le 1^{er} janvier de l'année à laquelle il va s'appliquer et qui va prévoir les dépenses et les recettes pour cet exercice. Avant le début de l'exercice, toutes les recettes et les dépenses doivent donc avoir été prévues au budget pour un an, et seulement pour un an.

-le principe de l'unicité : un seul document budgétaire doit retracer les prévisions de la collectivité.

-le principe de l'universalité : la compensation entre les recettes et les dépenses est interdite. Aucune opération ne doit être contactée et chacune doit apparaître en recette ou en dépenses.

I/ L'ESAA :

1. L'enseignement supérieur :

129 étudiants sont accueillis à l'ESAA pour le cycle scolaire 2020-2021 (110 en 2019-2020).

L'ESAA a renouvelé en 2020 son accréditation pour une durée d'un an du conférant grade de licence et master du Diplôme national d'expression plastique (DNSEP). Ce renouvellement est essentiel pour le devenir de l'établissement et la pérennisation des formations artistiques dispensées à Avignon.

Le Ministère de la Culture a néanmoins souhaité que le projet d'établissement soit clarifié avant janvier 2021. Un travail est donc en cours avec l'ensemble des personnels de l'ESAA.

PROJETS PEDAGOGIQUES prévus pour le cycle à venir

1/ Journées autour des femmes artistes (2020-2021)

Travail avec des intervenants du monde artistique et culturel : Laure Adler, Kapwani Kiwanga, Mme Kiwanga sera invitée à concevoir et assurer une semaine de Workshop interinstitutionnelle programmé pour le workshop session 3.

2/ Journées internationales sur la Couleur en partenariat avec le Centre Français de la Couleur

Elles seront organisées à priori au Printemps 2021 en lien avec Patrick Callet et Laurence Tardy dans le cadre d'une convention de partenariat. Elles feront l'objet d'une publication d'actes et des contributions.

3/ Colloque International sur la pédagogie de la Conservation-restauration. Conférence des formations publiques en conservation-restauration

La date est à confirmer entre avril et juin 2021.

Ce colloque réunira l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'Institut national du patrimoine, l'Ecole supérieure d'art et de design TALM-Tours et l'Ecole supérieure d'art d'Avignon.

4/ Séminaire transversal de recherche (tous les mois) pour les masters de deux mentions

8 séances seront programmées en 2021.

5/ Participation au séminaire EHESS matérialités contemporaines, musées et patrimoines

2 ou 3 séances seront organisées sous la coordination de l'ESAA à l'EHESS à Paris.

6/ Participation aux Hivernales - CDCN d'Avignon

Le partenariat est à renouer pour le cycle 2020-2021.

7/ Participation au Festival d'Avignon

Il est envisagé de travailler un partenariat avec la Maison Jean Vilar dans le cadre des 50 ans date anniversaire du décès de Jean Vilar.

8/ Workshops

4 semaines de workshops seront organisées pour 2021. Une semaine sera faite en coordination avec l'Ecole(s) du Sud.

PROJETS INSTITUTIONNELS

1/ Dossier d'accréditation

La nouvelle version du projet d'établissement fera l'objet d'une publication en 2021.

2/ Livret de l'étudiant 2020-2021 et 2021-2022

Dans le cadre des cycles scolaires à venir, les livrets de l'étudiant seront de nouveau imprimés et transmis à chaque étudiant conformément à la législation.

3/ Logo et charte graphique de l'ESAA

Il est proposé de commencer un travail sur la charte graphique et sur le logo de l'ESAA en 2021.

4/ espaces de communication

De nouveau, le pôle scolarité s'inscrira dans les différents salons en direction des étudiants et ira à la rencontre des lycéens d'Avignon.

Un partenariat spécifique est d'ores et déjà noué avec le lycée Aubanel et le lycée Saint Joseph.

5/ Portes ouvertes 2021

En tenant compte de la situation nationale, il est prévu d'organiser des portes ouvertes en 2021.

6/Activités liées au réseau de l'Ecole(s) du Sud

Séminaire de l'Ecole(s) du Sud du 2 au 4 décembre : travail en cours sur une offre d'actions en distanciel.

Les projets coordonnés par l'Ecole(s) du Sud font l'objet d'une demande de subvention sollicitée auprès du Ministère de la Culture. Cette subvention est portée en 2021 par l'ESAA.

ACTIVITES PROGRAMMEES POUR 2020

- Semaine de pré-rentrée : Appel à projets 3 projets de 500 euros chacun
- Restitution des travaux des étudiants en Création des années diplômantes DNA et DNSEP
- Soutenances de master en CR
- Soutenances de 3^{ème} cycle
- Workshop Ecole(s) du sud 2-6 novembre
- Séminaire Ecole(s) du sud 2-4 décembre Villa Arson (travail sur une offre en distanciel)

2.L'éducation artistique et culturelle :

À l'instar de sa formation de licence et de master, l'ESAA offre une formation artistique à destination d'un large public de tout âge à travers les Ateliers Libres.

Ils s'adressent aux enfants, adolescents, adultes, tous curieux en soif de créativité qui souhaitent s'initier ou se perfectionner dans différentes aires des arts plastiques.

Avec cette offre de formation, l'ESAA veut apporter des nouveaux formats artistiques décloisonnés mettant en valeur les apports de tous les participants, générations, milieux, origines et goûts confondus.

Par leurs diversités et leurs caractères innovants et expérimentaux, ces ateliers développent des connaissances, des compétences, suscitent des pratiques et des expériences et provoquent ainsi des rencontres dans les arts et la culture.

Les ateliers libres 2020-2021 (cf. plaquette de présentation ci jointe), ce sont :

221 places pour le public (contre 168 en 2019) ;

15 cours répartis selon le planning ci-dessous ;

10 disciplines



2. Stages et workshops :

A destination des publics enfants, adolescents et adultes, des stages sont organisés lors des vacances scolaires (planning des stages prévisionnels mis en pièce jointe à consolider).

Pour le cycle scolaire 2020-2021, il est prévu d'organiser 4 workshops dont un en coordination avec l'Ecole(s) du Sud.

Cette année, la demande de subvention pour l'organisation d'évènements par l'Ecole(s) du Sud est portée administrativement par l'ESAA.

5. Master Class et formation continue

Au-delà de la reformulation des ateliers libres, le master class est une offre de formation continue qui devra être mise en place en 2021.

Formulé comme un espace de travail et de perfectionnement sur des techniques et procédés spécifiques, la master class aura vocation à favoriser l'insertion professionnelle des artistes en développant leurs compétences et leurs savoir-faire.

6. L'organisation des jurys pour le DSRA :

A noter et à intégrer dans le budget 2021, les frais de jury qui se réunira lors du 1^{er} trimestre 2021 pour le DSRA (300 euros jour par intervenant sur 1 journée X 4 personnes + d'éventuels frais de déplacement et d'hébergement).

7. la recherche :

La remise en place d'un CSP permettra de dessiner le projet de recherche de l'ESAA dans son offre de formation.

Des actions de recherche sont d'ores et déjà inscrites dans l'offre de formation du cycle 2020-2021 : mise en place d'ateliers de recherche-crédation. Des séminaires seront organisés ainsi que des monstractions de travaux en cours.

Il est envisagé par ailleurs de proposer une publication spécifique dans le cadre des travaux de recherche faits à l'ESAA.

Une demande de subvention pourrait être envisagée pour soutenir les projets de recherche de l'ESAA auprès du Ministère de la Culture.

II/Le budget de l'école :

1. Le budget 2020 (hors BS) :

Le budget de l'école est aujourd'hui réparti comme suit en termes de dépenses :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	284 000,00	0,00	284 000,00	0,00	284 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 386 482,00	0,00	1 502 189,00	0,00	1 502 189,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 300,00	0,00	5 300,00	0,00	5 300,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 675 782,00	0,00	1 791 489,00	0,00	1 791 489,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	8 350,00	0,00	8 350,00	0,00	8 350,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 684 132,00	0,00	1 799 839,00	0,00	1 799 839,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	50 000,00		26 367,00	0,00	26 367,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		50 000,00		26 367,00	0,00	26 367,00
TOTAL		1 734 132,00	0,00	1 826 206,00	0,00	1 826 206,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 826 206,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	1 500,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	45 220,00	0,00	87 367,00	0,00	87 367,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
74	Dotations et participations	1 687 212,00	0,00	1 734 192,00	0,00	1 734 192,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Total des recettes de gestion courante		1 733 932,00	0,00	1 826 060,00	0,00	1 826 060,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	200,00	0,00	146,00	0,00	146,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 734 132,00	0,00	1 826 206,00	0,00	1 826 206,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 734 132,00	0,00	1 826 206,00	0,00	1 826 206,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 826 206,00
--	---------------------

Charges de fonctionnement ESAA	montant BP 2020	répartition en %
charges à caractère général (fonctionnement hors personnel)	284 000 €	15.55%
charges de personnel et assimilés	1 502 189€	82.26%
opération d'ordre de transfert entre sections	0 €	0,00%
autres charges de gestion courante	5 300 €	0,29%
charges exceptionnelles	8 350 €	0,46%
dotations aux amortissement	26 367 €	1.44%
TOTAL	1 826 206€	

Au 30 septembre 2020, Le réalisé 2020 en fonctionnement (dépenses) s'élève à 1.330M€ soit un taux de réalisation de 73% (hors affectation du BS).

Le compte administratif 2020 sera a priori excédentaire compte tenu de la maîtrise des dépenses et de la reprise de résultat 2019 (affectation au BS en compte 002 résultat de fonctionnement reporté de 397 797.17€).

Cet excédent est un « faux positif » puisqu'il sert à couvrir les dépenses de fonctionnement de l'année N+1. L'excédent 2019 sert notamment à couvrir les dépenses de l'Ecole à compter du mois d'octobre 2020.

2. Les orientations budgétaires 2021 de l'Ecole pour la section de fonctionnement:

2.1 Les recettes de fonctionnement :

Pour la section de fonctionnement, l'ESAA bénéficie des aides financières suivantes :

- financement de la Ville d'Avignon ;
- subvention de la DRAC (Ministère de la culture)

Evolution des financements alloués :

	2016 en €	2017 en €	2018 en €	BP 2019 en €	BP 2021 en €
Ville d'Avignon	1 548 912	1 548 912	1 548 912	1 498 912	1 498 912
DRAC	208 300	208 000	208 300	188 000	188 000
TOTAL	1 757 212	1 757 912	1 757 912	1 686 912	1 686 912

Pour l'exercice 2021, la subvention allouée par le Ministère de la culture s'élève à 188 000€ au titre du fonctionnement de l'Ecole.

Des demandes de financement sur projet sont à faire (pour des projets pédagogiques par exemple) auprès de partenaires institutionnels voire de groupes privés (ex : Fondation Orange qui finance des MOOC, etc.)

Un travail est aussi être fait sur la perception de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises.

Compte tenu des contraintes qui pèsent sur les principaux financeurs de l'ESAA, une prévision de maintien des subventions est envisagée pour 2021.

L'accroissement des ressources propres à constater au CA 2020 :

Les principales recettes tarifaires de l'école sont les droits d'inscription (formation initiale et ateliers libres).

Les droits d'inscription pour le cursus diplômant sont ainsi déterminés pour le cycle 2019-2020 :

	Année 2013- 2014	Année 2014- 2015	Année 2015- 2016	Année 2016- 2017	Année 2017- 2018	Année 2018- 2019	Année 2019- 2020	Année 2020- 2021
<i>Droits inscriptions cursus diplômant par étudiant</i>	250€	250 €	250 €	250 €	300€	300€	300€	300€
Tarif concours d'entrée	0	0	20 €	20 €	30 €	30€	30€	30€
Tarif concours équivalence	0	0	20 €	20 €	30 €	30€	30€	30€

Les tarifs pour les Ateliers libres ont été arrêtés par le Conseil d'administration en mars 2020 et en juin 2020 (délibérations ci-jointes) de la manière suivante :

Il est proposé de maintenir ces tarifs en 2021 et de réfléchir à une indexation annuelle (tarifs indexés à l'évolution du coût de la vie, etc.).

A noter, l'intégration de l'ESAA en 2020 au dispositif pass culture expérimental dans le Vaucluse depuis le 6 juin 2020 :

Depuis le 6 juin dernier, le Vaucluse fait partie des départements d'expérimentation du Pass Culture.

Ce dispositif vise à accroître et diversifier les pratiques culturelles des jeunes majeurs en contribuant à lever différents freins d'accès aux arts et à la culture ; à mettre à disposition des acteurs culturels un outil de valorisation de leurs propositions, y compris leurs actions de médiation, et un canal de communication inédit avec cette génération.

Les jeunes de 18 ans et plus peuvent donc dès à présent payer les frais d'inscription aux ateliers libres par le biais du pass culture.

Compte tenu des tarifs de l'ESAA, la part des ressources propres de l'ESAA a évolué depuis 2017 de la manière suivante :

Année	Montant recettes d'inscription en €	Progression annuelle
CA 2018 (compte 70 62)	16 975€	
CA 2019	33 355€	+ 50.89%

Le développement des ateliers libres prévu pour 2021 laisse présager une légère hausse des recettes propres **qui sera constatée lors du CA 2021.**

Une disposition spécifique a été prise lors du CA du 17 juin 2020 concernant les frais d'inscription : Les personnes inscrites aux ateliers libres durant le cycle scolaire 2019-2020 souhaitant se réinscrire au cycle scolaire 2020-2021 bénéficieront d'un tarif préférentiel de -30% par rapport aux tarifs arrêtés le 6 mars 2020.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU BUDGET CIBLE ESAA 2021-RESSOURCES ESTIMATIVES

	BP 19	Estimation 2021	% évolution
Produits des services et ventes diverses	45 220 €	67 805 €	+ 49,9%
Dotation et participations	1 686 912 €	1 686 912€	0
Produits exceptionnels	200 €	200 €	0
TOTAL	1 732 632€	1 754 917€	+ 1.28%

Les ressources de l'ESAA sont alimentées chaque année par une reprise de résultat qui permet à l'ESAA de fonctionner sur 12 mois.

2.2 les dépenses de fonctionnement :

Evolution des dépenses de fonctionnement de l'ESAA depuis 3 ans :

Chapitre/année	CA 2018 en €	CA 2019 en €	BP 2021 en €
Charges à caractère général	273 507€	373 051.94€	284 000
Charges de personnel et frais assimilés	1 291 607.4€	1 376 774.47€	1 502 189€
Autres charges de gestion courante	790€	3 263,49€	5 300€
Charges financières	0	0	0
Charges exceptionnelles	7 450€	13 400.8€	8 350€
Dotation aux amortissements	53 911€	35 986.85€	26 367€
TOTAL	1 627 265€	1 802 477.55€	1 826 206€

2.2.1 la masse salariale de l'établissement :

La masse salariale 2020 s'élève à 1.502M€ soit 82.25% du budget. La maîtrise de son évolution reste un enjeu majeur pour 2021.

Le GVT (glissement vieillesse technicité) et les évolutions des charges patronales (CNRACL) auront des incidences sur les charges de personnel.

Par ailleurs, malgré la révocation du régisseur en 2018, l'ESAA doit aujourd'hui financer les Allocations de retour à l'emploi (ARE) et ce pendant 2 ans (depuis le 11 juillet 2019). Cette charge grève le budget de personnel sur 2 ans (29 000€ estimés).

Compte tenu de la trésorerie de l'ESAA, il n'est pas possible à cette date de pourvoir la totalité des postes vacants sans entraîner de déficit financier annuel.

Evolution des principales lignes de dépenses de la masse salariale

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
64111 - Rémunération principale	505 339.4€	577 153.75€	592 267.45€
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	3 568,83 €	3 238,35 €	1 038.48€
64131 - Rémunérations	288 339,80 €	265 649,07 €	302 011.56€

64136 - Indemnités de préavis et de licenciement	6 138,60 €	0,00 €	0€
64138 - Autres indemnités	23 794,48 €	31 326,74 €	31 356.53€
64168 - Autres emplois d'insertion	12 020,87 €	123,50 €	0
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	163 913,53 €	174 229,16 €	184 717.79€
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	160 138,74 €	177 323,37 €	183 319.38€
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	17 319,05 €	13 922,09 €	13 516.32€
6456 - Versement au F.N.C du supplément familial	4 383,00 €	0,00 €	7 373€
6475 - Médecine du travail, pharmacie	98,00 €	2 380,00 €	246.8€
6478 - Autres charges sociales diverses	19 678,50 €	12 186,00 €	9 303.5€
6488 - Autres charges	0,00 €	0,00 €	0€
TOTAL	1 204 732,80 €	1 257 532,03 €	1 325 150.81€

Pour 2021, le BP devra notamment supporter financièrement :

- le GVP du personnel titulaire ;
 - les promotions internes en lien avec les lignes directrices de gestion ;
- Le tableau des postes budgétaires vous est transmis en annexe.

Il pourrait par ailleurs proposer de valoriser financièrement le travail fait par 7 enseignants coordination de section et d'année (versement d'heures supplémentaires sur 10 mois).

2.2.2. Les dépenses de fonctionnement hors personnel

Les charges à caractère général, 2nd poste de dépenses pour l'Ecole d'art ont évolué de la manière suivante :

2016 en €	2017 en €	2018 en €	2019 en €	Consommé au 30 septembre 2020 en €
209 265.45	242 337.93	318 598.83	373 051.94	203 334.71

Les charges à caractère général dépensées au 30 septembre 2020 s'élèvent à 203 334.71€ soit une dépense moyenne de 22 600 € par mois. Il y a eu moins de dépenses lors de ce cycle scolaire perturbé par le confinement et la période pandémique.

A noter que l'excédent des années passées est affecté au moment du budget supplémentaire chaque année pour couvrir les charges de fonctionnement de l'Ecole ce qui a été fait en juillet 2020 avec l'excédent 2019.

Les plus gros postes de dépenses sont les suivants :

Nature comptable	2016 en €	2017 en €	2018 en €	2019 en €	Réalisé au 10 octobre 2020 en €
énergie	25 363.07	15 294.74	10 725.46	41 425.09	21 572.18
combustibles	21 838.09	24 233.12	16 023.87	1 659.81	0
maintenance				37 366.17	20 869.16
Frais de nettoyage des locaux				24 795.60	11 836.8
Petit équipement	13 727.78	11 061.02	16 204.98	20 259.37	21 393.75
honoraires	61 545.73	85 915.57	92 033.53	110 901.18	56 017
Contrats de prestation	0	2 061	11 764.0	7 172.83	3 307.13
Location mobilières	13 045.29	6 419.12	9 042.27	612	613.98
divers	11 467.79	5 340	9 120	2 160	430
Voyage et déplacements	8 974.4	11 641.84	22 192.59	22 607,019	5 121.07
Frais de télécommunication	9 641.57	11 499.22	16 365.76	14 088.69	12 940.13

Pour 2021, compte tenu du maintien des dotations des financeurs, il est proposé **de maintenir les charges à caractère général sans augmentation.**

L'école d'art engage par ailleurs une démarche d'optimisation budgétaire notamment en clarifiant les affectations de comptes et en rationalisant les dépenses par une gestion plus centralisée des achats.

La mise en place de l'engagement juridique (obligation) permet de suivre davantage le budget. Toute dépense engagée sera formalisée par un Bon de commande signée par la direction de l'ESAA.

La création en juin 2020 dans le budget de l'ESAA de services (ateliers libres, enseignement supérieur, etc.) dans l'application comptable Berger Levraut permettra d'affecter les dépenses aux activités et donc de mettre en place une comptabilité analytique interne.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU BUDGET CIBLE ESAA 2021-DEPENSES

	montant BP 2020	répartit ion en %	Estimation cible BP 2021	Répartition en %
charges à caractère général (fonctionnement hors personnel)	284 000 €	15.55%	284 000€	15.55%
charges de personnel et assimilés	1 502 189 €	82.26%	1 502 189€	82.26%
opération d'ordre de transfert entre sections	0 €	0,00%	0€	0%
autres charges de gestion courante	5 300 €	0,29%	5 300€	0.29%
charges exceptionnelles	8 350 €	0,46%	8 350€	0.46%
dotation aux amortissement	26 367 €	1.44%	26 367€	1.44%
TOTAL	1 826 206€		1 826 206€	

Conclusion sur la section de fonctionnement

L'affectation des résultats des comptes administratifs permet à l'ESAA de financer des charges structurelles et les projets développés par l'Ecole.

-CA 2018 :

Section de fonctionnement excédentaire : 412 352.23€

Section d'investissement excédentaire : 123 760.64€

-CA 2019 :

Section de fonctionnement excédentaire : 447 797.17€

Section d'investissement excédentaire : 101 492.09€

Comme indiqué, ces excédents sont injectés dans le budget supplémentaire de l'Ecole pour financer son fonctionnement.

Par ailleurs, compte tenu des recrutements faits et à venir, ces excédents seront minorés compte tenu des charges constatées à venir.

3.les orientations pour la programmation des investissements de l'Ecole d'Art :

L'école Supérieure d'Art d'Avignon ne bénéficie pas de subvention d'investissement. De ce fait, il est constaté l'absence de recette réelle au sein de cette section. Néanmoins, l'affectation des résultats des deux derniers comptes administratifs de 2018 et 2019 permet d'abonder la réserve sur la section.

L'ESAA finance ses investissements grâce à :

-sa dotation aux amortissements :

-l'affectation des résultats de la section d'investissement pour financer de nouveaux projets

La dotation aux amortissements de l'Ecole a évolué depuis 3 ans de la manière suivante :

Chapitre	Compte	CA 2018	CA 2019	BP 2020
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	53 911€	26 358.35€	26 367€

En 2020, ont été réalisées les acquisitions et travaux suivants :

DESTINATION	UNITE	DETAILS	ENGAGE
STRUCTURE GENERALE	1	CHAUFFAGE ENTRETIEN CHAUDIERE	2547,67
STRUCTURE GENERALE	1	BORNES DE DESINFECTION - COVID	955,20
STRUCTURE GENERALE	1	PETITS MATERIELS - GESTION DECHETS	1745,57
STRUCTURE GENERALE	1	CHARIOTS BIBLIOTHEQUE CODID	430,38
STRUCTURE GENERALE	4	TABLES DE JARDIN	2203,20
STRUCURE GENERALE	2	2 PC FIXE - ENSEIGNANTS SALLE DES PROFS - ETUDIANTS HALL	2520,00
ADMINISTRATIF	1	ARMOIRE SECURISEE - TABLETTE	219,60

DESTINATION	UNITE	DETAILS	ENGAGE
PEDAGOGIE	23	LICENCES SUITES ADOBE	7479,60
PEDAGOGIE	3	MAC MINI APPLE + ECRAN + LICENCES FINAL CUT PRO	4586,40
PEDAGOGIE	2	Pixel Panneau LED K80S 24.9 x 24.1 cm	
PEDAGOGIE	1	MANFROTTO PIED 055 avec rotule 3D MHXPRO-3W	
PEDAGOGIE	4	CANON EOS 250 D + OPTIQUE 18-55	
PEDAGOGIE	2	Objectif CANON EF-S 35mm F/2.8 IS STM MACRO 1312220C005	
PEDAGOGIE	2	Objectif EF-S 24mm F/2.8 STM CANON 1319522B005	3957,73

PEDAGOGIE	2	LOGICIEL Millumin	
PEDAGOGIE	1	SWITCH HDMI	
PEDAGOGIE	1	MATROX	
PEDAGOGIE	1	LOTS DE CABLES HDMI	387,14
PEDAGOGIE	4	BATTERIE SONY 1900 MAH panneaux leds	
PEDAGOGIE	2	CHARGEUR batteries panneaux leds	
PEDAGOGIE		MASSICOT MANUEL	1270,80

TRAVAUX ENTRETIEN

DESTINATION	UNITE	DETAILS	ENGAGE
STRUCTURE GENERALE		PISTOLET A PEINTURE	341,40

Pour 2021, les projets d'investissement envisagés sont les suivants :

- en priorité l'aménagement des espaces dédiés aux étudiants ;
- compte tenu de la mise en place de la pédagogie hybride à l'ESAA, il est prévu d'enrichir le parc informatique par ailleurs avec l'acquisition de mini-macs (3) qui seront mis à disposition du corps enseignant qui le demanderait.

Ces dépenses seront amorties dans le cadre du budget de l'ESAA.

Annexes du ROB :

- CA 2019
- organigramme ESAA